

Séance du 16 décembre 2022

**Délibération 2022\_29**

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy et DESTRUHAUT Thierry.

**Objet : Acquisition licence IV de débit de boissons**

Monsieur le Maire rappelle qu'en conseil municipal en date du 2 novembre 2022 il avait été décidé de l'achat d'une licence IV provenant d'un restaurant de Losse (40) pour un montant de 20 000 €. Il informe le conseil municipal de l'annulation de cette acquisition et propose l'achat d'une Licence IV au Cabinet Licence 4 à Bordeaux au prix de 18 000 € avec frais d'honoraires de 3 000 €, soit un total de 21 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir la licence proposée par le Cabinet Licence IV de Bordeaux pour un prix total de 21 000 €,
- Charge le Cabinet Licence IV d'établir les actes ainsi que le montage et le suivi du dossier,
- Accepte de prendre en charge les frais afférents à cet achat et décide d'un virement de crédit de 25 000 € de l'article 2313 à l'article 2051,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Saint-Martin-d'Oney, le 19 décembre 2022

Le Maire, Philippe SAES

